

COMMUNE DE FIMENIL
PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juin à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Lionel STICKEIR.

Présents : Lionel STICKEIR, Olivier BADONNEL, François BARTOLOMEO, Emilie CLAUDON, Bernard DEMENGEON, Hélène LAISSY, Laurent LEVEQUE, Frédéric PEROZ, Gilbert PIERRAT.

Excusé: Gilles WEYER.

A été nommée secrétaire de séance : Hélène LAISSY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

AVENANT AU BAIL DE CHASSE DU LOT INTERCOMMUNAL DE LA HAZELLE

Monsieur le Maire, Lionel STICKEIR, explique que Monsieur MARCHAL Etienne (garde-chasse) faisant partie de la chasse de la Hazelle (adjudicataire monsieur COLUS) s'est présenté en Mairie de Fays afin de leur faire part d'une demande portant sur la location de cette chasse.

Suite aux incendies de l'année dernière du côté de la forêt de Bois-de-Champ, il s'avère que 30 hectares ont été détruits, notamment sur zones de chasse louées par la société de chasse de la Hazelle. La chasse ne peut avoir lieu, il y a donc un manque à gagner, par conséquent il y a lieu de revoir les tarifs avec une diminution du coût.

Madame le Maire de la Commune de Fays, référant unique, invite notre Conseil Municipal à se prononcer à son tour sur :

- la baisse du prix de la location qui passe de 1100.00 eur à 989.00 eur pour une durée de 3 ans, du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, sans modifier la durée initiale de 9 ans, du 1er avril 2022 au 31 mars 2031, pour cela un avenant au bail est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce :

- POUR la baisse du prix de la location qui passe de 1100.00 eur à 989.00 eur selon les conditions énoncées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer l'avenant au bail de chasse lot intercommunal de la Hazelle.

ACHAT DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, Lionel STICKEIR, explique qu'il est nécessaire d'investir dans du matériel pour l'entretien de la commune.

Voici la liste des achats à réaliser :

- Une remorque et ses accessoires (nous avons mutualisé l'achat avec la commune de Beauménil) montant total de la remorque : 1391.76.00 € HT, notre quote-part est de 695.88 € HT.
- Une débroussailleuse avec ses accessoires pour un montant de 651.75 € HT.
- Une tondeuse pour un montant de 405.00 € HT.

- Un souffleur à main thermique pour un montant de 209.25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce :

POUR l'achat du matériel énoncé ci-dessus.

CONFIRME la nécessité d'investir dans du matériel pour l'entretien de la commune,

ACCEPTE cette estimation et la mutualisation de la remorque avec la commune de Beauménil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

